

CONTRAT DE LOCATION

TAUREAU de MONTE NATURELLE « BLONDE d'AQUITAINE »

Entre :

La SAS Blonde Génétique, représentée par son Président délégué,
Monsieur Jean-Claude METAIS

Et **NOM DE L'ELEVEUR**

Demeurant à **ADRESSE – CP VILLE** désigné ci-après « l'éleveur locataire »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

Blonde Génétique met à disposition de **NOM DE L'ELEVEUR** sous forme de location, le taureau reproducteur de race Blonde d'Aquitaine, **NOM TAUREAU N° FR NUMTAUREAU** appartenant à AURIVA qui va faire l'objet d'une évaluation pour la production de veaux sevrés.

ARTICLE II : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prendra effet le **DATE** pour une durée de 3 mois minimum et renouvelable par tacite reconduction pour un mois après chaque échéance.

L'éleveur locataire devra prévenir Blonde Génétique un mois et demi avant la fin de location souhaitée.

Si l'éleveur locataire souhaite mettre un terme au contrat avant la durée de 3 mois, il reste redevable du loyer jusqu'au terme prévu du contrat sauf si **BLONDE GENETIQUE** trouve un nouveau locataire.

Le calcul de la durée pourra être fractionné au minimum à la quinzaine, toute quinzaine commencée sera due.

ARTICLE III : ASPECTS SANITAIRES

Le cheptel de l'éleveur locataire N° FR **NUMCHEPTEL** doit avoir le statut indemne pour les maladies suivantes :

BRUCELLOSE / LEUCOSE / IBR (Qualification) / TUBERCULOSE

L'éleveur locataire réalise à sa charge sur le taureau **NOM TAUREAU N° FR NUMTAUREAU** les tests sanitaires : IBR et **PARATUBERCULOSE**, nécessaires à l'introduction de l'animal sur son élevage.

En cas de réaction positive à l'un des tests, une contre analyse sera effectuée dans les délais impartis et, si le résultat est confirmé, l'animal devra retourner dans l'élevage précédent, il sera alors facturé 3000 Euros H.T., au dernier éleveur locataire qui pourra en disposer.

ARTICLE IV : ENTRETIEN DE L'ANIMAL

L'éleveur s'engage à l'élever en « bon père de famille » avec une alimentation adaptée. Une perte de poids excessive et non explicable entre la mise à disposition et le départ de l'élevage entraînera des pénalités financières :

- Tolérance de 5 % de perte de poids
- Au-delà : 20 Euros par 10 kg supplémentaire

Le poids de référence de l'animal sera fixé à l'arrivée du taureau sur l'exploitation et mentionné ci-dessous :

Poids du taureau : _____ kg le : _____ et/ou Etat général : ☐ très léger / ☐ léger / ☐ normal ou ☐ très bon

Les frais relatifs aux soins d'entretien et aux soins vétérinaires sont à la charge du locataire, sauf cas particuliers en accord avec Blonde Génétique.

ARTICLE V : ASSURANCE

L'animal devra être assuré pour une valeur minimum de : 4 000 Euros

Garanties demandées : mortalité par accident ou maladie et impotence

L'éleveur locataire devra :

- ➡ soit assurer le taureau par ses propres moyens auprès de son assureur
- ➡ soit prendre l'assurance proposée par Blonde Génétique pour un montant de 30 €/mois.

☐
☐

OUI je souhaite prendre l'assurance proposée par Blonde Génétique

NON je ne souhaite pas prendre l'assurance proposée par Blonde Génétique

ARTICLE VI : COUT ET DUREE DE LA LOCATION

Le locataire s'engage à la signature du contrat pour le forfait minimum, mais pourra à tout moment évoluer vers le forfait supérieur.

Choix des forfaits*

- | | |
|--------------------------|--|
| ☐ | Forfait 3 mois : 600 € H.T. (soit 200 € H.T./mois) |
| ☐ | Forfait 6 mois : 960 € H.T. (soit 160 € H.T./mois) |
| ☐ | Forfait 9 mois : 1170 € H.T. (soit 130 € H.T./mois) |
| ☐ | Forfait 12 mois : 1200 € H.T. (soit 100 € H.T./mois) |

*Veuillez cocher le forfait de votre choix

Tout mois complémentaire sera facturé au tarif mensuel du forfait choisi.

Exemple : pour 4 mois de location

✓ 1 forfait 3 mois à 600 € + 1 mois à 200 € = 800 €

La régularisation de la durée, l'ajustement et la facture seront faits par Blonde Génétique à la restitution du taureau.

Si par ailleurs le taux de vaches saillies et vides était élevé [supérieur à 50 %] une remise de 20 % sera faite sur le montant de la location.

En aucun cas, Blonde Génétique ne pourra être tenue responsable des conséquences techniques et financières suite à une mauvaise production.

ARTICLE VI : PRODUITS À NAITRE

L'éleveur locataire s'engage :

- ✓ à faire peser et pointer tous les produits nés du taureau
- ✓ également, à présenter tout mâle intéressant à la commission de recrutement de **BLONDE GENETIQUE** et à mettre en station ceux qui seront retenus.

ARTICLE VII : TRANSPORT

Le transport est à la charge du locataire et sous la responsabilité de Blonde Génétique. Il devra être effectué sérieusement en respectant les règles sanitaires qui s'imposent : désinfection, transport unique ou avec des animaux ayant le même statut sanitaire.

Les documents de transport conformes à la réglementation devront suivre l'animal.

Le présent contrat est signé en deux exemplaires, un pour l'éleveur locataire, un pour Blonde Génétique qui en transmettra une copie à **AURIVA**.

Fait à Agen, le **DATE**

L'éleveur locataire,
NOM DE L'ELEVEUR

Le prestataire de location,
SAS BLONDE GENETIQUE
Représentée par son Président délégué,
Jean-Claude METAIS

A renvoyer à **BLONDE GENETIQUE** en fin de location

LOCATION d'un TAUREAU de MONTE NATURELLE
Relevé d'informations

Eleveur locataire : **NOM DE L'ELEVEUR**
CHEPTEL N° **NUMCHEPTEL**

Mâle : **NOM TAUREAU N° FR NUMTAUREAU**
Date entrée : _____
Date sortie : _____

Désignation	Détail	MONTANT H.T.
LOCATION	<u>Forfait</u> : ☐ 3 mois : 600 € HT ☐ 6 mois : 960 € HT ☐ 9 mois : 1170 € HT ☐ 12 mois : 1200 € HT Mois supplémentaires : ☐ ____ mois <i>Selon grille tarifaire du contrat</i>	
	TOTAL H.T.	
	TVA 20 %	
	TOTAL T.T.C.	
	Assurance	+ 30 € x ____ mois
	TOTAL TTC à régler	

Éleveur locataire
NOM DE L'ELEVEUR

SAS Blonde Génétique
Représentée par son Président délégué,
Jean-Claude METAIS